

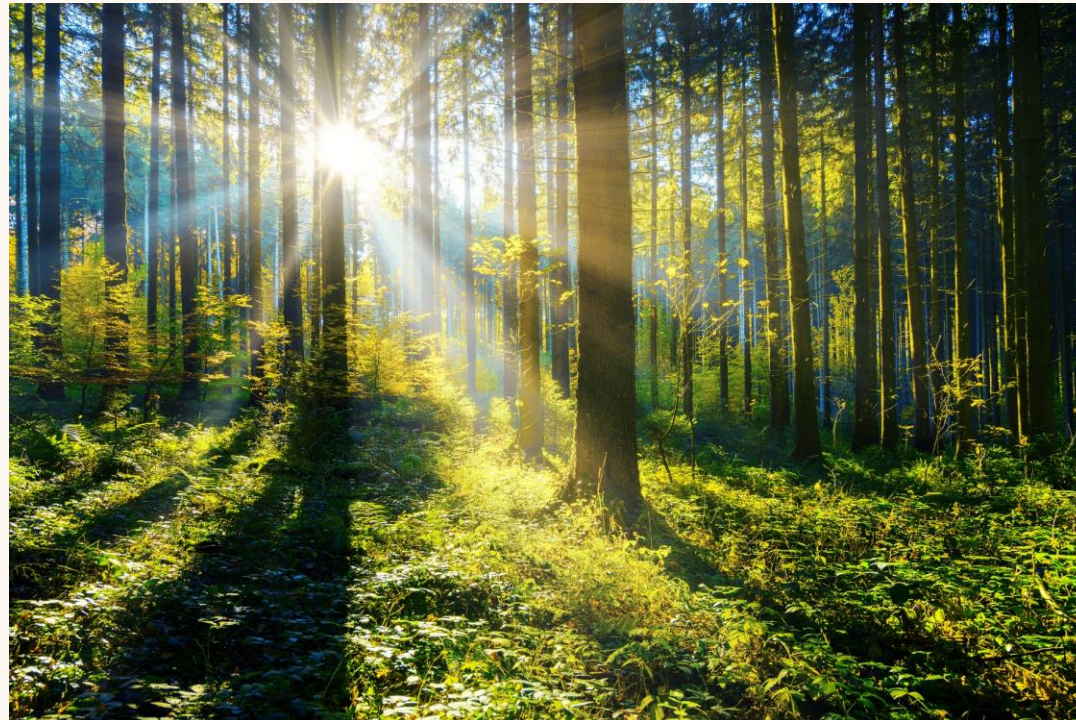


Assemblée générale de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario

Le bilan de l'année écoulée et
un aperçu du travail à venir

Le 29 octobre 2024

Reconnaissance du territoire et message de bienvenue



Ordre du jour

- Mise à jour sur l'inscription et l'examen
- Mise à jour sur la définition de « superviseur clinique »
- Normes d'exercice de la profession
- Examen des compétences d'admission à l'exercice de la profession
- Mise à jour du programme d'assurance de la qualité
 - Évaluation basée sur des études de cas et déclaration de perfectionnement professionnel
- Mise à jour sur la conduite professionnelle
 - Rapport sur la réglementation tenant compte des traumatismes et statistiques sur la conduite professionnelle
- Mise à jour sur la stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion
 - Rapport sur la mesure du rendement de l'Ordre



Programme de l'assemblée générale

Le lundi 18 novembre à 12 h : Pratique privée et autoréglementation : questions liées aux psychothérapeutes autorisés qui exercent en pratique privée ou qui envisagent de le faire

Janvier (date et heure à déterminer) : Questions liées à la conduite professionnelle : informations sur les types de plaintes reçues par l'Ordre et sur la manière dont elles sont traitées

Février (date et heure à déterminer) : Supervision clinique : aperçu des exigences et des changements à venir et examen des problèmes rencontrés par l'Ordre

Mars (date et heure à déterminer) : Les initiatives de l'OPAO en matière de diversité, d'équité et d'inclusion : mise à jour sur le travail effectué par l'Ordre pour garantir que les principes de diversité, d'équité et d'inclusion éclairent le travail de protection du public

Mise à jour sur l'inscription et l'examen





Statistiques liées à l'inscription

Type de demande	avril 2022 à mars 2023	avril 2023 à mars 2024	Changement
Programme reconnu	1995	2031	2 %
Programme non reconnu	252	280	11 %
Autre (mobilité de la main-d'œuvre, voie d'inscription pour les Autochtones)	10	9	-10 %
Nombre total de demandes	2257	2320	3 %

Délais de traitement



- [Mois de traitement des demandes](#)



Bilan de l'examen de 2023

- 2 séances d'examen
- 1854 candidats à l'examen
- Taux de réussite global de 91 %
- Des candidats issus de :
 - 26 programmes d'enseignement reconnus
 - 117 programmes d'enseignement non reconnus
 - 1 programme de transition accepté

Déploiement de l'outil de supervision



Mise à jour sur la définition de « superviseur clinique »

- [LIEN](#)



Normes d'exercice de la profession





Examen des normes d'exercice de la profession : bilan

- Les normes définissent les exigences minimales de base pour tous les psychothérapeutes autorisés
- Objectifs directeurs : garantir des pratiques compétentes et éthiques, gagner et maintenir la confiance du public, et s'adapter à l'évolution de la recherche et de l'exercice de la profession

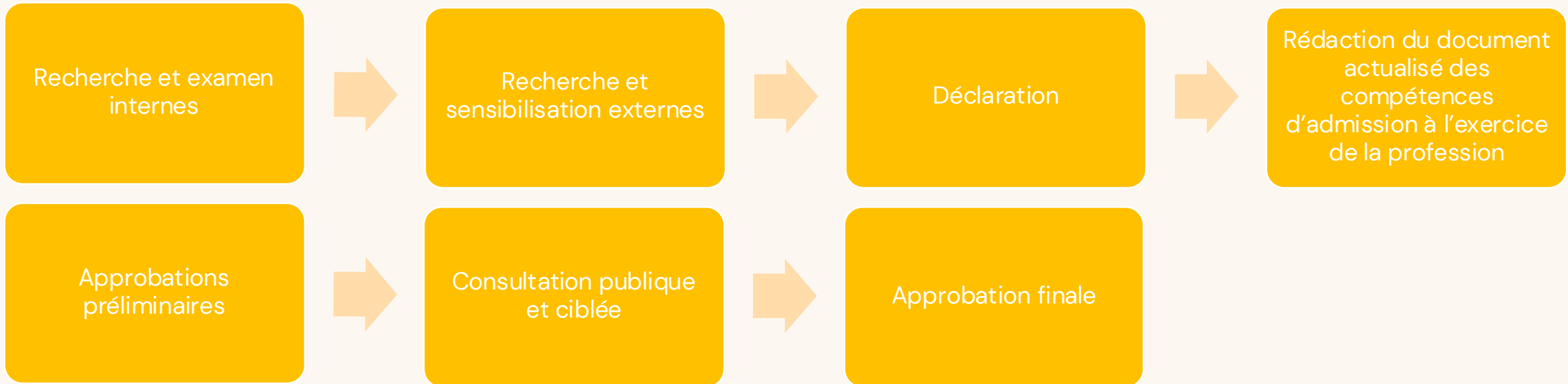
Profil de compétences d'admission à l'exercice de la profession



- Le profil de compétences énumère les compétences que doivent posséder les personnes qui débutent dans la profession, afin qu'elles puissent exercer de manière sûre, efficace et éthique dans divers contextes d'exercice professionnel.
- Dernière mise à jour en 2012



Examen des compétences d'admission à l'exercice de la profession : processus



Mise à jour du programme d'assurance de la qualité



Évaluation basée sur des études de cas (EBEC)



Questions de pratique :

<https://www.surveymonkey.com/r/RX5BQYP>

Évaluation de l'exercice par les pairs et FAQ:

<https://www.crpo.ca/peer-and-practice-review-frequently-asked-questions-fr/>

Exercice de la profession et jurisprudence pour les psychothérapeutes autorisés :

<https://www.crpo.ca/professional-practice-and-jurisprudence-for-registered-psychotherapists-french/>

Résultats de l'EBEC de 2023

EBEC	Nbre de psychothérapeutes autorisés	Catégorie réussite	Évaluation autodirigée	Évaluation par les pairs
EBEC du printemps 2023	794	668	113	13
EBEC de l'automne 2023	930	785	117	28
Réévaluations en 2023	8	5	2	1
Total	1732	1458	232	42
Pourcentage		84 %	13 %	3 %



Cycle de déclaration de perfectionnement professionnel de 2023

**Le cycle de déclaration pour les inscrits des années impaires (2015, 2017, 2019 et 2021)
a pris fin le 31 décembre 2023**

Cycle de déclaration de perfectionnement professionnel de 2023	
N ^{bre} total de psychothérapeutes autorisés devant faire l'objet d'une déclaration	5798
Achèvement avant le 31 décembre 2023	4174
Achèvement en retard*	1565
Non réceptifs	12
Changement de statut d'inscription	47

Service consultatif sur l'exercice

		2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
T1	avr. à juin	669	614	760	796
T2	juill. à sept.	505	505	607	823
T3	oct. à déc.	612	576	720	904
T4	janv. à mars	626	765	851	865

Les thèmes courants sont les suivants :

- Confidentialité
- Compétence et consultation
- Exercice transfrontalière
- Honoraires
- Fermeture, vente ou déménagement d'une pratique
- Déclaration obligatoire ou obligation de déclaration

Mise à jour sur la conduite professionnelle





Examen de l'approche tenant compte des traumatismes

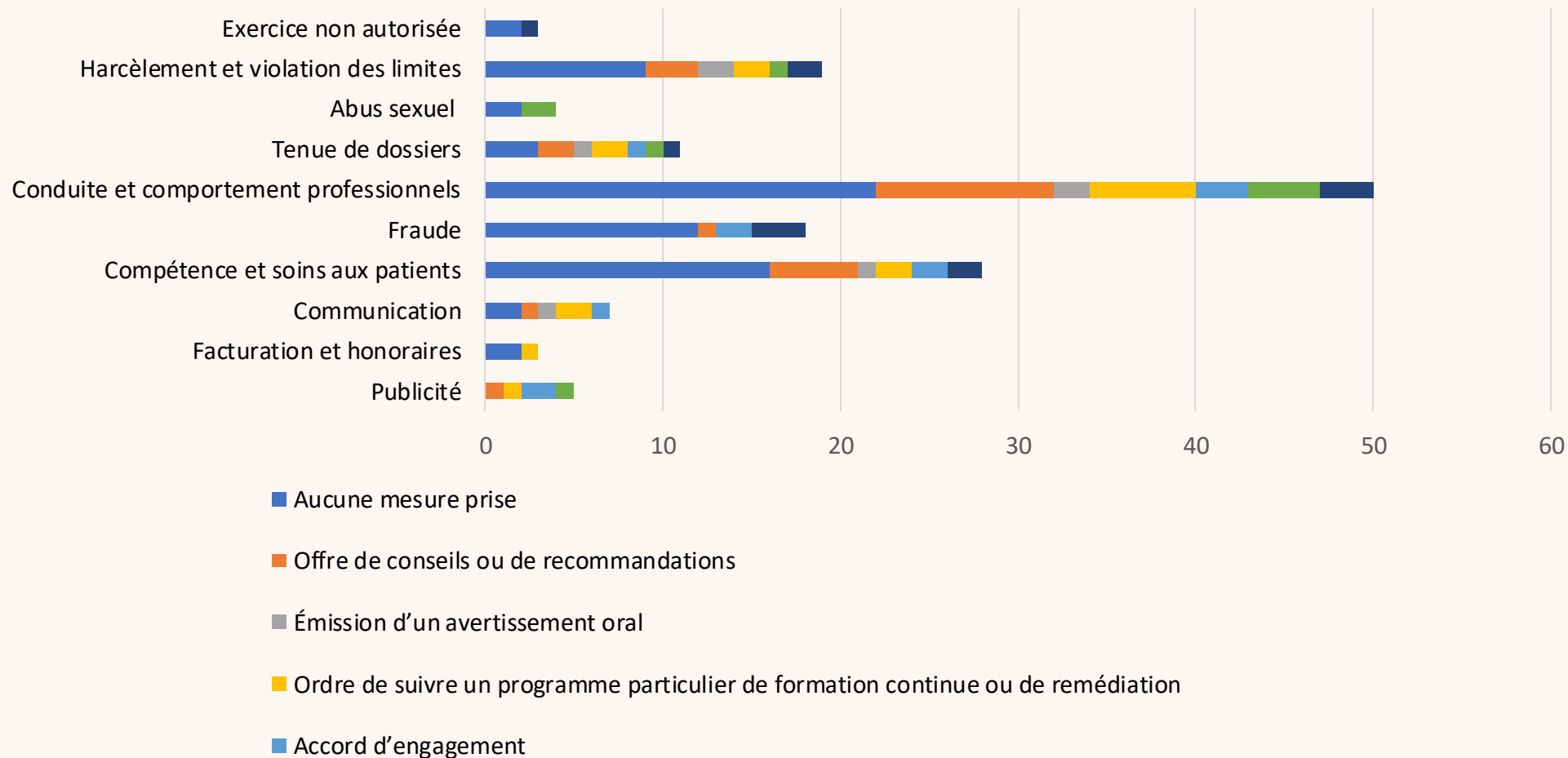




Statistiques liées à la conduite professionnelle

	2022	2023	Changement
Plaintes formelles	76	106	39 %
Rapports de la registraire	14	17	21 %
Renvois au processus disciplinaire	9	6	-33 %

Répartition des décisions du CEPR selon le thème



Mise à jour sur le Tribunal de discipline



Mise à jour sur la stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion





Cadre de mesure de la performance des ordres

- Établissement des attributs essentiels qui contribuent à l'efficacité de l'Ordre en ce qui concerne le service et la protection de l'intérêt public;
- Domaines qui se rapportent aux fonctions statutaires fondamentales et aux aspects organisationnels, permettant à l'Ordre de bien s'acquitter de ses fonctions;
- Sept domaines sont interdépendants et ensemble mènent aux résultats qu'un ordre professionnel est censé atteindre en tant qu'organisme de réglementation voué à l'excellence;
- Les exigences liées à la prise de décision font partie de ces domaines.



Normes respectées partiellement : 3.3.a

3.3. L'Ordre dispose d'un plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

- a. Le plan de diversité, d'équité et d'inclusion est pris en compte dans les activités de planification stratégique du Conseil. Il est doté de ressources appropriées au sein de l'organisation pour appuyer les initiatives opérationnelles pertinentes, par exemple la formation en matière de diversité, d'équité et d'inclusion à l'intention du personnel.
- b. L'Ordre effectue des évaluations de l'incidence sur l'équité pour garantir que les décisions prises sont équitables et que toutes les politiques, tous les programmes et tous les processus sont non discriminatoires.



Normes respectées partiellement : 10.1.a.

10.1 L'Ordre aide les inscrits à appliquer les normes et les lignes directrices, nouvelles ou révisées, en matière d'exercice de la profession qui s'appliquent à leur exercice

- a. Donner des exemples de la manière dont l'Ordre aide les personnes inscrites à mettre en œuvre les changements exigés aux normes et aux lignes directrices en matière d'exercice professionnel, à des fins autres que la communication de l'existence d'une nouvelle norme, des foires aux questions ou des pièces justificatives.
- Voici les ressources mises à disposition au cours du processus d'examen des normes d'exercice de la profession :
 - Accès à la version révisé du module d'apprentissage en ligne sur l'exercice professionnel et la jurisprudence
 - Ressources sur l'exercice de la profession
 - Exemples de cas de jugement situationnel liés à l'EBEC
 - Webinaire de lancement sur les normes d'exercice de la profession

Avez-vous des questions?



Veillez envoyer vos questions par courriel à l'adresse info@crpo.ca.



Ordre des
Psychothérapeutes
Autorisés
de l'Ontario

Merci!